



## EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONs du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 novembre 2025

## MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Effectif du Conseil municipal :

En exercice : 29	Présents : 17	Représentés : 8	Non représentés : 4
------------------	---------------	-----------------	---------------------

N°2025-094	Subvention à l'OCCE de l'école de la Touloubre pour une sortie scolaire	Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture le : <b>01 DEC. 2025</b> Publication sur le site internet municipal le : <b>02 DEC. 2025</b>
------------	---	--

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept novembre à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le vingt et un novembre deux mille vingt-cinq conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Joël LEVI-VALENSI, Maire.

PRESENTS : J. LEVI-VALENSI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, G. SORBA, D. PETIT, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, M. CUTILLO, C. FREMY, J.M. ARNAUD, G. BESSE, S. ROCHEZ, C. BARRIERE.

EXCUSES : A.L. FALQUERO représentée par J. LEVI-VALENSI, D. CAMHI représentée par D. BARBIER, V. PELLISSIER représentée par M. CATELIN, S. BOULINGUEZ représentée par C. FREMY, A. RUBIOLO représentée par M. GUILLET, J. GERARD représenté par Y. FALCHI, M.L. VOLAND représentée par M. CUTILLO, P. BUISSON BAUMELOU, C. MARTIN, J. PRUNARET représenté par G. BESSE,

NON EXCUSES : M. RIBES, M. SOONEKINDT.

Secrétaire de séance : G. SORBA

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la loi n°2014-856 sur l'économie sociale et solidaire,

Vu les subventions déjà attribuées aux associations au titre de l'année 2025,  
Considérant le vote du budget par la délibération n°2025-036.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, les communes peuvent attribuer des subventions à des associations présentant un intérêt communal, ainsi qu'aux OCCE des écoles.

L'OCCE de l'école de la Touloubre a sollicité une subvention pour financer une sortie scolaire de 5 jours aux Amanins (ferme agro-écologique), dans la Drôme, pour une classe de CP du 16 au 20 mars 2026.

Cout global 7.450,56 €.

En date du 10 novembre 2025, la Commission municipale éducation a proposé une participation municipale de 50 %.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- De voter une subvention de 3.725 € à l'OCCE de l'école de la Touloubre sur l'exercice budgétaire 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance  
Guillaume SORBA



Le Maire  
Joël LEVI-VALENSI

2025-094

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2025-12-01T16-43-05.01 ( MI265714309 )

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20251127-2025-094-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Subvention à l'OCCE de l'école de la Touloubre pour une sortie scolaire

Date de décision : Nov 27, 2025 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2025-094 Subvention à l'OCCE de l'école de la Touloubre.PDF](#)

Préparé	Date 01/12/25 à 16:43	Par <a href="#">ELSENHEIMER Sophie</a>
Transmis	Date 01/12/25 à 16:43	Par <a href="#">ELSENHEIMER Sophie</a>
Accusé de réception	Date 01/12/25 à 16:54	